

La CNSA lance deux appels à projets sur les aidants et les aides techniques

La CNSA lance deux appels à projets, l'un sur l'aide aux aidants, l'autre sur l'économie circulaire appliquée aux aides techniques. Avec ces appels à projets la CNSA soutiendra des projets innovants permettant d'une part, de faciliter l'accès aux dispositifs d'aide pour les proches aidants, en particulier grâce au recours aux nouvelles technologies, et d'expérimenter des formations à distance adaptées à leurs besoins ; d'autre part, d'identifier des bonnes pratiques de distribution, de recyclage ou de mise à disposition d'aides techniques dans une dynamique de développement durable. Ces appels à projets s'inscrivent dans le contexte de la mise en place des conférences des financeurs prévues par le projet de loi d'adaptation de la société au vieillissement. Une enveloppe de 1,4 million d'euros est prévue pour le soutien de ces projets.

L'appel à projets « aide aux aidants »

8,3 millions de personnes de 16 ans ou plus occupent la fonction d'aidant : 4,3 millions auprès de personnes âgées de 60 ans ou plus vivant à domicile et 4 millions auprès de personnes âgées de moins de 60 ans. Certains aidants auraient besoin d'un soutien mais n'y ont pas accès, faute d'en exprimer la demande, de connaître l'offre existante ou de bénéficier de la disponibilité et de la mobilité nécessaires. Près de 50% des aidants ont une activité professionnelle parfois difficilement compatible avec le rôle d'aidant.

L'objectif de l'appel à projets « aide aux aidants » consiste à retenir des projets innovants qui permettront d'améliorer l'accessibilité et le recours à l'offre de service par les aidants, notamment par l'utilisation des nouvelles technologies. Il peut s'agir, à titre d'exemple, de projets facilitant le repérage par les aidants des personnes ressources et des dispositifs locaux existant sur leur territoire, ou de solutions de soutien à distance, entre pairs ou avec des ressources professionnelles. L'appel à projets vise également à tester la pertinence de solutions de formation à distance, pour diversifier l'offre existante.

L'appel à projets « économie circulaire »

Les aides techniques, qui jouent déjà un rôle essentiel dans le secteur du handicap, constituent également un enjeu majeur pour l'autonomie des personnes âgées. Complémentaires de l'aide humaine, elles contribuent à la prévention de la perte d'autonomie, à la compensation de cette dernière et à la sécurisation des personnes. Il est donc essentiel de faciliter leur accès, d'améliorer l'information et le conseil sur leur utilisation. L'appel à projets permettra d'identifier de bonnes pratiques et faire émerger des projets innovants de modes d'achat ou de mise à

disposition d'aides techniques d'une part, de distribution, de récupération, de recyclage dans une logique d'économie circulaire d'autre part.

Les projets sont à adresser à innovation2015@cnsa.fr avant le 15 octobre 2015

Les textes des appels à projets sont consultables sur le site de la CNSA dans la rubrique « Soutien à la recherche et à l'innovation ».

À propos de la CNSA

Créée en 2004, la CNSA est un établissement public administratif dont les missions sont les suivantes :

- ∞ Participer au financement de l'aide à l'autonomie des personnes âgées et des personnes handicapées : contribution au financement de l'allocation personnalisée d'autonomie et de la prestation de compensation du handicap, concours au financement des maisons départementales des personnes handicapées, affectation des crédits destinés aux établissements et services médico-sociaux.
- ∞ Garantir l'égalité de traitement sur tout le territoire quel que soit l'âge ou le type de handicap, en veillant à une répartition équitable des ressources.
- ∞ Assurer une mission d'expertise, d'information et d'animation : échange d'informations, mise en commun des bonnes pratiques entre les départements, soutien d'actions innovantes, développement d'outils d'évaluation, appui aux services de l'État dans l'identification des priorités et l'adaptation de l'offre.
- ∞ Enfin, la CNSA a un rôle d'expertise et de recherche sur toutes les questions liées à l'accès à l'autonomie, quels que soient l'âge et l'origine du handicap.

En 2015, la CNSA gère un budget de 22,8 milliards d'euros (12,5 milliards destinés aux personnes âgées et 10,3 milliards destinés aux personnes handicapées).

Contact presse

Aurore Anotin – CNSA

Tél. : 01 53 91 21 75

aurore.anotin@cnsa.fr



@CNSA_actu